

CHARENTON-LE-PONT

Commission Ville et HandicapS

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2019

La « Commission Ville et Handicap » de Charenton-le-Pont, qui relève de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, modifié par l'article 98 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, réunit une à deux fois par an élus, techniciens et membres des associations représentant les personnes en situation de handicap et les usagers.

En 2019, cette Commission a accueilli de nouvelles personnes de la société civile, qui, concernées par la situation de handicap, ont enrichi les échanges par une meilleure appréhension de différents types de handicap et leur gestion au quotidien.

I – LE RAPPORT ANNUEL

En 2019, la Commission Ville et Handicap s'est réunie une fois en octobre.

1 . L'AD'AP – Agenda d'Accessibilité Programmée en 2019 – les travaux :

Actions menées par bâtiment sur l'année 2019 :

Pour l'année 2019, l'Ad'Ap prévoyait des travaux, estimés à 150 000€, pour la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Comme ils n'ont pu être totalement entrepris, générant un retard d'un an, une demande de prolongation de l'Ad'Ap de 2 ans, jusqu'à 2023, sera déposée en Préfecture, accompagnée du récapitulatif des travaux effectués de mise en conformité à faire valider et des demandes de dérogation des établissements qui ne sont pas aux normes.

Les travaux non entrepris seront lancés avant fin 2019. Comme leur coût a été inscrit au budget 2019, cela n'entraînera pas de report sur le budget 2020.

La Ville totalise 28 établissements qui sont rendus accessibles, partiellement ou totalement.

Il est à noter que le Stade Charentonneau, bien que ne faisant pas partie de l'Ad'Ap, a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et une mise aux normes des vestiaires.

Année	Lieu et état d'avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
2019	Réalisé	Espace jeunesse	Signaler l'entrée, déplacer l'interphone et le bouton de déverrouillage de la porte à l'intérieur
2019	Réalisé	Espace jeunesse	Installer un panneau sur chaque local indiquant sa destination. Dans le hall d'accueil, placer un panneau d'information en grosses lettres et éventuellement en braille avec la répartition des locaux par étage.

2019	Réalisé	Pôle économie Emploi	Installer une tablette rabattable identifiée par un pictogramme adapté et repérable depuis l'accueil
2019	Réalisé	Pôle économie Emploi	Renforcer l'éclairage de la banque d'accueil
2019	Réalisé	Pôle économie Emploi	Porte conforme, mettre en conformité la cuvette du sanitaire
2019	Réalisé	Conservatoire A. Navarra	Installer des portes tiercées avec au moins un vantail de 90 cm
2019	Réalisé	Conservatoire A. Navarra	Installer une tablette rabattable identifiée par un pictogramme adapté et repérable depuis l'accueil
2019	Réalisé	Conservatoire A. Navarra	Installer 2 poignées à bec rallongé, installer une barre d'appui dans la cabine des sanitaires
2019	Réalisé	Conservatoire A. Navarra	Poser des portes tiercées avec passage utile de 77 cm minimum

Les projets de travaux :

Année	Lieu et état d'avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
2019	Octobre 2020	Ecole maternelle Valmy	Installer au moins une double porte avec un vantail de 90 cm en entrée
2019	Octobre 2020	Ecole maternelle Valmy	Réhabiliter le sanitaire PMR existant (porte ouvrant dans le mauvais sens + équipements non conformes)
2019	A réaliser	Ecole maternelle Valmy	Installer les équipements manquants décrits ci-contre sur les escaliers concernés
2019	A réaliser	Ecole primaire Aristide Briand B	Prolonger les mains courantes de part et d'autre de l'escalier, installer des bandes podotactiles de part et d'autre de l'escalier
2019	A voir la faisabilité	Espace jeunesse	Créer un grand sanitaire mixte adapté par regroupement des 2 cabines PMR actuelles
2019	A réaliser	Direction des Services Techniques	Placer l'interphone à bonne hauteur entre 0,90 m et 1,30 m de haut. Possibilité de placer des repères tactiles sur les touches

2019	A réaliser	Direction des Services Techniques	équipement des marches + demande de dérogation handicap moteur
2019	A réaliser	Direction des Services Techniques	Mettre un panneau sur chaque porte ou local indiquant la destination de celui-ci
2019	A réaliser	Direction des Services Techniques	Sanitaires à réaliser selon faisabilité
2019	A réaliser	Direction des Services Techniques	Installer les équipements manquants dans les escaliers
2019	A réaliser	Pôle économie Emploi	Mettre en place une signalisation claire qui permette d'indiquer le chemin vers les sanitaires
2019	A réaliser	Pôle économie Emploi	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
2019	A réaliser	Espace Toffoli	Replacer la sonnette à bonne hauteur et à moins de 40 cm de l'angle rentrant de la porte. Installer un système de visiophonie par interphone
2019	A réaliser	Espace Toffoli	Installer les équipements manquant sur les marches de l'escalier dans le hall
2019	A réaliser	Conservatoire A. Navarra	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
2019	A réaliser	Conservatoire A. Navarra	Fourniture d'une BIM de comptoir
2019	A réaliser	Salle Camille Claudel	Installer une barre d'appui et un miroir dans le sanitaire handicapé
2019	A réaliser	Salle Camille Claudel	Installer les équipements manquants pour les 2 volées de marches

2 . Les ERP5 – Etablissements Recevant du Public :

En 2019, la sous-commission s'est réunie 7 fois :

- les 1er février, 7 mai, 2 juillet, 3 septembre, 9 octobre et 22 novembre,

35 dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés, 6 concernaient une demande de dérogation.

Il a été constaté que les dossiers de demandes de mise aux normes pour lesquels la Commission avait émis un avis défavorable, étaient représentés avec les modifications qui prenaient en compte les préconisations de la Commission. Lors de la dernière Commission, ce sont 60% des dossiers qui ont ainsi été représentés.

Concernant certains ERP, notamment les banques, la Commission a noté un changement de fonctionnement et un aménagement des locaux sans guichet d'accueil ni salle d'attente, au profit d'un accueil individuel assuré par un employé dans un bureau individuel. La Commission s'assure qu'il y ait un bouton qui permette à l'utilisateur de signaler sa présence.

3 . Handicap et Emploi :

Au niveau de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Mairie de Charenton-le-Pont, le taux d'emplois direct est de 7,38%* contre le taux de 6% fixé par la loi, taux qui dépasse 6% depuis 2015 :

- 2015 : 6,3%,
- 2016 : 6,95%,
- 2017 : 7,35%
- 2018 : 7,38%.

**Données 2018 communiquées en 2019*

TAUX D'EMPLOI DIRECT ANNEE 2013-2018

Depuis 2006, chaque employeur de plus de 20 agents doit atteindre un taux d'emploi de 6% au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Nombre d'unités bénéficiaires*	24	29	40	47	50	48	FPT déclaration 2017***
Effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année (en ETP)	543	571	663	676	680	650	
Taux d'emploi direct	4,42%	5,08%	6,03%	6,95%	7,35%	7,38%	6,27%
Taux d'emploi légal	4,48%	5,11%	6,10%	7,20%	7,47%	7,45%	6,62%

* Sont comptabilisés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi les agents permanents et non permanents employés par la collectivité, remplissant certaines conditions relevant notamment de l'ancienneté et du temps de travail.

*** Rapport annuel du FIPH FP 2017

Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

4 - Ecole et Handicap :

Etat des lieux - rentrée scolaire 2019-2020 :

A la rentrée scolaire 2019-2020, il a été recensé dans les écoles publiques charentonnoises :

- 70 élèves suivis par la MDPH, dont 17 sont scolarisés en maternelle et 53 en élémentaire.
- 23 sont en classe ULIS (Ecoles Aristide Briand et Valmy).
- 8 enfants sont inscrits sur le temps périscolaire.

Ils sont porteurs de handicap psychique, autistique, lié à des troubles du comportement. Les enfants en situation de handicaps moteurs ou sensoriels sont accueillis dans des établissements spécialisés hors Charenton.

Outre la présence d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), 45 agents ont suivi une formation pour accueillir les enfants porteurs de handicap. Chaque année, 15 places sont proposées aux animateurs et ATSEM pour se former.

Les actions 2019

▪ Sur le temps périscolaire, le mercredi :

Grâce au partenariat avec ERDF (Electricité Réseau Distribution France), ce sont près de 200 enfants qui ont participé à la journée Handisport en présence d'Arnaud ASSOUMANI, athlète Handisport, Champion paralympique en saut en longueur et membre de l'Equipe de France.

▪ Sur le temps scolaire :

Une sensibilisation à la situation de handicap, en partenariat avec l'association ODAAS (Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation), a été réalisée auprès de 4 classes de CM1, par des échanges et la mise en situation autour d'activités ludiques, telles que la découverte du braille, le foot et tir à l'arc en fauteuil. Le coût, de 2 400€, est pris en charge par le CCAS.

5.1 Handicap et Sport :

Depuis 3 ans, l'association ODAAS organise des ateliers handicap à l'occasion du Forum des associations en septembre. En 2019, outre l'atelier course en cécité, animé par un sprinteur non voyant, Aladjji BA, champion paralympique, deux nouveaux ateliers proposaient du tir à l'arc assis et de la danse en cécité, menée par Fabienne HAUSTANT, danseuse professionnelle au sein d'un ballet et mal voyante, qui après démonstration, initiait à une chorégraphie en situation de non-voyant. L'athlète paralympique, Arnaud ASSOUMANI, également présent, les enfants qui l'avaient rencontré à la journée périscolaire Handisport ERDF sont allés à sa rencontre pour lui parler.

Concernant les 70 élèves porteurs de handicap, on sait que 30% fréquentent les centres de loisirs mais qu'ils ne sont pas sur une structure sportive ou culturelle le mercredi. La Commission s'interroge s'ils ont une activité sportive ou culturelle ? Elle a une même interrogation concernant les enfants charentonnais en situation de handicap qui sont scolarisés dans un établissement spécialisé hors Charenton : ont-ils des activités extra-scolaires (sportives, culturelles) hors de la Ville ? L'absence de données ne permet pas d'établir les besoins de ces enfants pour voir comment y répondre et les aides éventuelles à mettre en place.

Projets 2020

Poursuite de l'action de sensibilisation au handicap auprès des élèves de CM1 - CM2

Au regard des retours très positifs sur le format d'intervention par l'association ODAAS auprès des élèves de CM1, l'action sera renouvelée à la rentrée prochaine, afin d'en faire bénéficier aux classes de CM1 des autres établissements de la Ville, et également aux classes de CM2

La Bibliothèque Sonore

La Bibliothèque Sonore, qui procède à l'enregistrement des livres de lectures demandés par les enseignants en français, à partir de la 6^{ème}, n'est fréquentée que par des enfants mal-entendants de communes avoisinantes et pas de charentonnais. Aussi, faudrait-il relayer l'information aux directeurs d'écoles et de collèges, via le Service Education municipal.

Le Conseil Local de Santé Mentale de Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice – CLSM

Le CLSM a été créé en septembre 2017, à l'initiative des élus de Charenton-le-Pont. Il regroupe 3 communes : Charenton-le-Pont, Saint-Mandé et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique relevant des Hôpitaux de Saint-Maurice. Défini comme un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels et acteurs du territoire, le CLSM vise à promouvoir la santé mentale par une prise de conscience de la souffrance et du handicap psychique en vue de changer les comportements, favoriser l'inclusion des personnes fragilisées psychologiquement et faire que la citoyenneté soit une priorité. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales, de faciliter une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins.

Une **convention partenariale** a été conclue en septembre 2017 pour une période **de 3 ans** entre les 3 villes, l'Agence Régionale de Santé, le secteur psychiatrique des Hôpitaux de Saint-Maurice et les associations d'usagers (UNAFAM, ESQUI).

Créée en septembre 2018, la **Cellule de situations complexes** à Charenton, permet d'évoquer des situations individuelles complexes par une mise en commun des compétences, expériences et analyses des participants, professionnels et acteurs de terrain. Il s'agit de chercher des solutions d'aide pour les personnes en souffrance psychique, souvent en rupture de soins ou nécessitant un accès aux soins. La Cellule est trimestrielle et étudie une dizaine de dossiers. Après un an de recul, la présentation de situations enkystées par leur complexité a permis d'observer une amélioration et d'aboutir à un accompagnement vers le soin ou une reprise des soins.

Dans le cadre du CLSM, un **café thérapeutique « Au p'tit grain »** est en cours de création, en lien avec la psychiatrie des Hôpitaux de Saint-Maurice. Il sera installé dans un local mis à disposition par la ville de Saint-Maurice. Sous forme associative, il sera géré par des soignants volontaires et des soignés du secteur psychiatrique des Hôpitaux de Saint-Maurice.

Le CLSM a mis en place 3 **groupes de travail** qui se réunissent régulièrement (« Le patient et son entourage », « Le partenariat », « La promotion de la santé mentale »).

Deux **rencontres interpartenariales**, ont été proposées en janvier et octobre 2019.

Des **formations de sensibilisation aux troubles psychiques** ont été organisées pour soutenir les agents municipaux des 3 villes, en contact avec le public, pour faciliter le contact avec les personnes en situation de fragilité psychique et les aider à mieux les comprendre. 18 agents de la Ville en ont bénéficié. Une formation similaire a été adaptée aux élus municipaux. Ces deux actions ont été dispensées par les Hôpitaux de Saint-Maurice.

Une sensibilisation à l'accompagnement des seniors à destination des intervenantes à domicile de l'association AIDAPAC est en projet avec l'UNAFAM.

La coordinatrice du CLSM a bénéficié de la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM), axée sur les conduites à tenir face à une personne présentant des troubles psychiques.

L'Agence Régionale de Santé apporte un soutien technique au CLSM mais ne finance pas le poste de coordination, en raison de l'Indice de Développement Humain (IDH) des 3 communes qui n'ont pas de quartiers dits sensibles.

La sensibilisation à la santé mentale passe également par l'information avec la mise en place d'un **bulletin d'informations et de liaison** en septembre 2019, adressé à l'ensemble des membres du CLSM.

L'assemblée plénière, annuelle s'est déroulée à Saint-Mandé en mars 2019, rassemblant plus de 60 professionnels de santé et du secteur médico-social, des acteurs locaux et usagers.

Le CLSM participe aux groupes de travail mis en place par le Conseil Territorial de Santé Mentale (CTSM) relatif au Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du territoire du Val-de-Marne.

Le sport sur ordonnance

. Charenton a mis en place le dispositif du Sport sur ordonnance en septembre 2018, première municipalité à le proposer sur le département. Il est ouvert aux charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité ou d'hypertension artérielle, qui bénéficie d'un an de gratuité, sur présentation d'un certificat médical.

A un an de fonctionnement, il est recensé 54 participants inscrits dont 7 sortiront du dispositif après un an de prise en charge. Les personnes s'inscrivent dès qu'elles ont la prescription médicale.

Une évaluation de la condition physique de chaque bénéficiaire est faite par des coachs spécialisés, avant l'entrée dans le dispositif, à mi-parcours et à la fin du parcours.

Deux groupes sont encadrés :

- par un « enseignant Activité Physique Adaptée » (APA), qui s'occupe des personnes les plus fragiles, diminuées physiquement et nécessitant une surveillance plus soutenue par rapport aux restrictions médicales,

- et par un agent municipal, diplômé « éducateur sportif Sport Santé », qui prend en charge les personnes en meilleure condition physique.

Quatre séances par semaine sont proposées (réveil musculaire, gymnastiques douce, parcours training) avec la découverte d'autres sports (boxe, marche nordique, macadam training, escalade...) Le Service des Sports municipal met à disposition des salles et des créneaux pour pratiquer l'activité physique adaptée..

La découverte de sports et le travail de partenariat avec les associations sportives de la Ville proposant du Sport Santé (volley ball, basket ball, tennis de table, boxe) ainsi que le Club de tennis de Paris 12^{ème}, ont pour objectif d'encourager les participants au Sport sur ordonnance de poursuivre une activité physique au-delà de la prise en charge d'une année par la Ville. Toutefois, pour ceux qui nécessiterait leur maintien dans le dispositif, du fait qu'ils ne sont pas autonomes pour rejoindre un club en milieu ordinaire, une tarification leur sera alors appliquée pour prolonger d'un an. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a délibéré en octobre 2019 pour une participation financière de 120€ pour les personnes non soumises à l'impôt sur le revenu, 60€ pour celles non imposables et 30€ pour les bénéficiaires d'un minima social ou du Complément Mensuel de Ressources de la Ville.

. La fragilité des participants, liée à leur pathologie(s), des hospitalisations et soins médicaux, entraîne un absentéisme qui explique que les groupes ne sont pas souvent au complet.

Le budget annuel consacré au Sport sur ordonnance représente 50 000€, intégrant le salaire des deux coachs sportifs.

Outre la remise en mouvement par l'activité physique dite adaptée, le Sport sur ordonnance offre la possibilité de sortir de l'isolement, de reprendre confiance en soi et de se réapproprier son corps. La recherche de lien social est prépondérante chez les participants.

Le Sport sur ordonnance ne permet pas seulement de se remettre en mouvement, de faire de l'exercice physique mais aussi de sortir de l'isolement, de reprendre confiance en soi et de se réapproprier son corps. La recherche de lien social est exprimée dans plus de la moitié des demandes et la dimension plaisir est au premier plan de la motivation.

II – Préconisations

1 – Les Assises de la Santé et du Sport :

A l'occasion des deuxièmes Assises de la Santé et du Sport, en novembre 2019 à TOFFOLI, seront présentés les bilans du Sport sur Ordonnance et du Conseil Local de Santé Mentale et l'accent sera mis sur les professionnels de santé à Charenton, à partir d'un diagnostic : le nombre de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de kinés, ... les départs à la retraite et la Loi Santé 2022 qui va probablement bouleverser les habitudes en matière de santé par une réorganisation sur les différents territoires. Le but de ces Assises vise à co-construire pour les années à venir le modèle de santé sur un territoire défini et de voir comment répondre aux urgences avec les consultations dites non programmées qui éviteront de se rendre aux urgences, au risque de provoquer des flux lorsqu'on ne trouve pas de médecins.

C'est toute une réflexion à mener sur l'accès aux soins de proximité de demain.

2 – La poursuite des actions menées :

- Des ateliers de sensibilisation aux handicaps avec l'association ODAAS, auprès des élèves des écoles primaires (CM1, CM2) et au Forum des associations en septembre.
- La poursuite des formations de sensibilisation à la santé mentale des agents municipaux et des élus qui n'avaient pas pu participer à la séance,

3 – Des actions à mettre en place :

- Une formation de sensibilisation à la santé mentale des intervenantes à domicile de l'AIDAPAC par l'UNAFAM et des gardiens d'immeubles du parc social par le secteur psychiatrique des Hôpitaux de Saint-Maurice.

3 – Projet de Sport sur ordonnance pour les adolescents souffrant d'une affection de longue durée (ALD), de surpoids ou d'obésité

Une réflexion est en cours sur du Sport sur ordonnance en faveur des adolescents en état d'obésité ou souffrant d'une Affection de Longue Durée. On sait que les adolescents ne pratique plus de sport au-delà du collège et les 3 heures de cours obligatoires, et que les filles arrête de faire du sport. Il est donc important de les remobiliser à la remise en mouvement et à une meilleure hygiène alimentaire. Pour favoriser le sport des jeunes et des adolescents ainsi que le sport au féminin, comme cela existe chez les seniors hommes/femmes, la critérisation des associations sportives de la Ville, via le Service des Sports, est un levier, auquel s'ajoute le Pass'Sport proposé par la municipalité aux familles